

SHEVA

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 21/02/2023



Lieu : SHEVA, Maisons-Alfort (par visioconférence)

Date : le 21/02/2023

Présents :

Anne BOISSON – présidente
Catherine BOISSON-VIDAL
Béregère COLCOMB – vice-secrétaire
Bénédicte DAIX – trésorière
Catherine LAROCHE
Ivan MOSZER – vice-président

Marie NORMAND-PENILLAULT
Aurélié PHILIP – vice-trésorière
Caroline SALLES
Laurence TAULOU MIROIR –
secrétaire

Absents excusés :

Cédric BRIAND – dir. technique
Isabelle DURAND-ZALESKI

Ordre du jour

1. Tour de table des référents
2. Comptabilité & trésorerie
3. Aperçu des statuts et date de l'AGE
4. Fête de la SHEVA
5. Date des inscriptions / réinscriptions
6. Tarifs
7. Organisation du déménagement et tri en amont
8. Evolution du projet SHEVA
9. Questions diverses

1. Tour de table des référents

Référent Animations et soirées (N/A). RAS

Référent Communication (N/A). Mise à jour du site toujours en cours par Aurélie.

Référents Communication avec les institutions (Anne et Ivan). RAS

Référent Relations avec adhérents (Isabelle). Un seul cas à traiter en ce moment :

- Personne qui est tombée au ski et ne peut plus monter durant 6 semaines. Elle invoque le cas de force majeure pour obtenir un report des séances manquées, selon nos CGV. Le cas de force majeure implique une situation concernant la SHEVA, qui serait indépendante de notre volonté, et nous empêcherait d'assurer notre activité équestre. La proposition de 4 bons de récupération semble acceptable pour le Conseil d'Administration.

Référent Poney-club et relations avec les écoles de Maisons-Alfort (N/A). Marie reprend ce rôle.

Référent Kavalog (Ivan). Il n'y a malheureusement pas d'évolution majeure concernant Cavasoft. Les contacts sont moins réguliers depuis début 2023. La bascule vers ce logiciel n'est ainsi pas prévue tant qu'il reste des éléments du cahier des charges qui ne sont pas pris en compte. Ivan prévoit de relancer Cavasoft dans les prochains jours pour garantir qu'il y aura bien des actions concrètes dans les semaines à venir.

Environ 3 000 € d'économies par an pourraient être réalisées en utilisant Cavasoft au lieu de Kavalog. Même s'il ne s'agit pas de l'argument principal, c'est une donnée à prendre en considération.

Référent Tarifs (Aurélie). RAS

Référent Licences (Catherine BV). 161 nouvelles licences prises, renouvellement de 421 licences sans compter les membres du personnel (dont 31 SECEVA et 16 ASENEA).

Référent Travaux et entretien (Catherine L). Passage délicat devant les boxes de Tareg et Quiriel : risque de faire basculer le bobcat avec les nombreux trous.

Référent Retraite des poneys et des chevaux (Caroline). Faire le point avec Cédric et Jessica.

A ce jour, Pensée et OO7 devraient probablement partir à la retraite en juillet mais cela doit encore être confirmé. Bali s'est blessée et pourrait partir également à la retraite en fonction de son état de santé et de son rétablissement. Il en est de même pour Bingo. Ulana, quant à elle, ne grossit toujours pas et pourrait donc partir. Capucine, qui a une vingtaine d'années, fait partie des poneys susceptibles de partir à la retraite mais cela dépend de l'état général de la cavalerie.

Sango est toujours au pré, une personne paye le foin chaque mois pour lui mais ne peut l'accueillir définitivement. Il faut encore trouver une solution pérenne pour lui.

*Référent **Cavalerie** (Cédric).* Recherche d'équidés en cours.

*Référent **Equipe technique** (Cédric).* RAS

2. Comptabilité & trésorerie

Les dépenses hors projet sont en baisse de 14 % :

- dépenses stables : informatique, PTT, assurance, frais financiers.

- dépenses en hausse : ferrure, alimentation chevaux (augmentation du coût des matières premières, surtout le mash), sellerie (réparations de selles payées à la rentrée), salaires (Cédric arrêté l'année dernière et indemnités MSA perçues par la SHEVA).

- dépenses en baisse : frais vétérinaires, entretien, pré (l'année dernière Bingo au pré pour raison de santé), FFE et transport (à la même date moins de concours avec le camion), leasing (arrêt d'un des trois leasing), achat de chevaux (l'année dernière Hacker et Black Breiz, cette année poneys pour un montant moindre).

Le poste qui a le plus baissé est le poste divers du fait de l'impôt sur les sociétés : l'année dernière 33 757 €, cette année remboursement de 20 907 €.

En revanche, les dépenses liées au projet sont en très forte hausse : 295 528 € TTC/mois depuis 09/22 contre 22 336 € TTC/mois entre septembre 2021 et janvier 2022.

En parallèle, la trésorerie se maintient.

Recettes : en novembre dernier, nous étions en retard par rapport à l'année dernière mais c'est aujourd'hui rattrapé : 575 600 € HT en 2022 contre 575 500 € HT cette année. Beaucoup d'activités réalisées.

3. Aperçu des futurs statuts & date de l'AGE

Une révision importante des statuts actuels est nécessaire pour les adapter à notre futur contexte, une fois que la SHEVA aura déménagé.

Voici l'extrait de la présentation des modifications principales :

MODIFICATIONS PRÉLIMINAIRES DANS LES ARTICLES 1 À 5

- Dénomination de l'association précisée en article 1
- Objet et Activités de l'Association **révisés et précisés** en article 2
- Siège social => **Créteil 94** en article 3
- Ressources précisées en article 4



COMPOSITION (ART 6) ET CONDITIONS (ART 7)

- Composition de l'Association : Les membres actifs se répartissent en **deux collèges** :
 - Premier collège : les membres actifs de 16 ans ou plus ;
 - Deuxième collège : les représentants légaux (parents, tuteurs), responsables déclarés de membres actifs âgés de moins de 16 ans (un seul représentant légal par jeune).
- Suppression du Directeur de l'ENVA en tant que membre d'honneur, de l'association SECEVA et de tout ce qui était en lien avec l'ENVA
- Possibilité d'adhésion par des personnes morales (par exemple des universités ou autres partenaires), avec voix consultative => à valider avec GHN/FFE
- Refus d'adhésion possible par le CA mais avec avis motivé (avant : sans justification – ce qui n'est pas très démocratique pour une association qui prône le sport pour tous)



CA ET BUREAU (ART 11, 12, 13)

- Composition du Conseil : Douze Administrateurs titulaires, élus par tiers tous les trois ans ($8 < n < 12$) et choisis parmi les membres du collège 1 et collège 2
=> **Retrait des membres de la SECEVA, et intégration sans distinction d'âge des adhérents (via leurs représentants pour les jeunes).**
- Composition du bureau : **Nouvelle règle d'ancienneté d'au moins 6 mois** pour être Président, Vice-Président, Secrétaire ou Trésorier. Suppression du Président d'Honneur.
- Décisions à la majorité simple, avec voix prépondérante du Président en cas de partage.
- « Tout salarié de l'Association, tout adhérent ou tout tiers bénéficiant d'une expertise sur un ou plusieurs points de l'ordre du jour peuvent être admis, sur invitation du Conseil d'administration ou du Bureau, à assister à tout ou partie des réunions, avec voix consultative. »
=> **Permet aux personnes extérieures au CA de s'investir ponctuellement**



POUVOIRS DU CA ÉTENDUS (ART 15)

- « Il arrête le budget et les comptes annuels de l'Association »
- « Il fixe le montant de la cotisation annuelle qui sera entériné en Assemblée Générale ordinaire, et détermine le montant des prestations et services chaque année. »
- « Il autorise le Président à engager toute action en justice au nom de l'Association. »
- « Il donne son accord préalable à la signature (i) de tout contrat susceptible d'avoir un impact financier sur l'Association et ne faisant pas partie de la gestion courante de l'Association, ou (ii) de tout acte affectant l'objet et les activités de l'Association ou son siège social. »
- « Tout contrat ou convention passé entre l'Association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au Conseil d'Administration et sera présenté pour information à la plus prochaine Assemblée Générale. »



AGO (ART 16) ET AGE (ART 17)

- Possibilité de faire les AG en visioconférence
- Tous les membres actifs votent (les – de 16 ans par le biais des représentants) : majorité du collège 1 requise pour adopter les décisions
- Quorum en AGO et AGE (statuts) passé à 1/8 au lieu de 1/4
- Pouvoirs : plus illimités pour le président (à valider avec GHN/FFE)
- Election des membres du CA à bulletin secret
- L'AGO approuve le montant de la cotisation annuelle
- L'AGO vote le budget prévisionnel : pas nouveau, mais pas fait en pratique
- L'AGE peut être demandée pour la modification des statuts par 1/4 des membres actifs ou pour la dissolution par 1/2 des membres actifs



Une version quasi définitive sera envoyée le mois prochain, après intégration des différentes conclusions suite aux remarques du bureau et du CA + une relecture de la FFE et du GHN. Un travail parallèle est également en cours sur le règlement intérieur et sa mise à jour intégrale.

Ces statuts seront présentés en Assemblée Générale Extraordinaire, avant les vacances de Pâques. A priori, la date du 1^{er} avril ferait consensus. Anne se charge de demander une salle au sein de l'ENVA pour organiser l'AGE sur site.

4. Fête de la SHEVA

La fête de la SHEVA est prévue le 24 juin.

Laurence fait un tableau d'actions pour répartition entre les membres du CA :

- Traiteur type Paëlla
- Borne photos à renouveler
- Ecocup à prévoir
- Tournoi à prévoir en amont (il faut un organisateur, et raccourcir sa durée)
- Animations payantes à choisir (bubble foot ?)

Construire une équipe bénévole dès maintenant. Catherine BV se propose d'aider au pilotage de la journée.

5. Date et organisation des inscriptions / réinscriptions

Une date a déjà été choisie pour les séances d'essais : à voir avec Cédric. Le calendrier général en découlera. Une question qui se pose est de savoir si nous organisons les inscriptions des nouveaux en présentiel ou en ligne. Les réinscriptions pourraient avoir lieu les 16/17 mai, les essais le 21 mai et les inscriptions en ligne ou sur place, après les séances d'essai (point à confirmer lors du prochain CA). Si c'est en présentiel, attention à la disponibilité des membres

du CA en charge des inscriptions sur Kavalog. Communication à prévoir selon les modalités choisies.

6. Tarifs

Une augmentation de 5 % a été appliquée l'année passée. Aurélie procède à une simulation d'environ 2 ou 3 % pour enclencher une discussion et une prise de décision lors du prochain CA.

La question de la base de calculs de nos tarifs se pose, mais le déménagement n'ayant pas encore eu lieu, la charge de travail actuelle des membres du CA est déjà très lourde, et il est donc décidé de reporter cette mission à l'année prochaine. Il faudra tout de même intégrer dès cette année les tarifs des pensions pour propriétaires de chevaux.

7. Organisation du déménagement avec tri en amont

Cédric doit nous communiquer les weekends envisageables pour commencer à trier le matériel à la SHEVA. Le déménagement devrait se faire sur juillet donc il faudrait que le tri soit effectué avant.

Cédric et Mariam travaillent pour voir ce qui peut être déménagé sur le Parc courant juillet. Une discussion est aussi en cours avec l'ENVA pour savoir à quelle date nous pouvons partir.

8. Projet d'évolution de la SHEVA

Pollution des sols : Une réunion avec le Président du CA du Parc (M. GUERIN) a eu lieu le 20/01, où nous avons présenté un document qui explique le surcoût lié à la pollution et à la mauvaise portance des sols (700 000 € dont 400 000 € liés à la pollution avec retard de travaux). Un courrier avait été envoyé en juin pour prendre acte de cette situation. Suite à cela, il nous a été demandé de fournir des rapports complémentaires, envoyés en septembre. Le Parc devait engager des études supplémentaires mais n'est jamais revenu vers nous, jusqu'à la réunion de janvier que nous avons sollicitée. Aucun soutien financier n'a été envisagé au cours de cette réunion, si ce n'est une franchise de redevance entre 1 et 2 ans maximum (40 000 € par an), sachant que nous demandons une aide à hauteur de 50 % du surcoût (soit au moins 5 ans de franchise). Une clause prévoit de dénoncer la convention en cas de découverte de pollution, mais cela n'est pas viable vu l'ensemble des frais déjà engagés : le projet est aujourd'hui trop avancé pour être stoppé.

Budget : Une demande de subvention complémentaire auprès de l'ANS est en cours pour tâcher de compenser le déficit financier constaté. D'autres pistes sont étudiées mais sans résultat probant pour l'instant (photovoltaïque, MSA, fonds européens, etc.). Les montants que nous pouvons encore engager étant fixés, il faut maintenant faire le point avec Mariam pour décider des travaux qui pourront être réalisés, ou pas.

Retard de livraison du chantier : Le protocole transactionnel signé avec le Ministère de l'Agriculture et l'ENVA nous impose des pénalités de retard de 1 000 € par jour à partir du 1^{er} avril. Cette date n'étant pas réaliste au vu de l'avancement des travaux, le Directeur de l'ENVA, M. DEGUEURCE, a été rencontré en novembre pour aborder ce sujet et éviter de faire jouer ces pénalités. Le 24 janvier, une nouvelle réunion a eu lieu, avec la position suivante exprimée par l'ENVA : nous devrions régler le contentieux qui nous oppose sur les charges de gardiennage avant de signer quoi que ce soit relatif aux dates de notre sortie de l'ENVA. Mi-février, une nouvelle rencontre a eu lieu sur le sujet des charges, dont nous contestons le mode de calcul : Ivan et Bérengère ont négocié le principe d'un mode de calcul qui ne tiennent pas compte des espaces qui ne nécessitent aucun frais de gardiennage. Cette solution a été acceptée dans la mesure où nous payions bien les arriérés depuis 2015. Elle permet de diminuer significativement les suppléments de charges que l'ENVA nous demandait initialement. Les contentieux devraient donc être abandonnés, ce qui amènerait à un abandon des pénalités de retard et à un accord sur une nouvelle date de départ.

Prêt bancaire : Notre interlocuteur au Crédit Agricole a changé sans que notre offre de prêt n'ait pu être validée. Il a donc fallu refaire un passage devant le conseil municipal de Créteil, et l'offre de prêt d'1,5 millions d'euros sur 15 ans n'a pu être signée qu'en janvier.

Travaux : A ce jour, les inclusions rigides sont terminées, les fondations sont en cours. Les longrines (support des futurs murs) sont également en cours d'installation. Les premiers murs arrivent début mars ; mi-mars les charpentiers viennent prendre les dernières mesures pour une installation de la charpente (préparée indépendamment) courant avril, puis arriveront la couverture et le bardage. L'aménagement du bureau, du club-house, etc. peuvent se faire en parallèle. Ainsi, le planning devrait être tenu. Il reste néanmoins à décider des arbitrages à faire en fonction du budget. Le petit manège pour l'instant n'est pas financé, mais nous pourrions tout de même prévoir une couverture (des solutions sont étudiées avec du photovoltaïque). Le rond de longe reste aussi une option qui permettrait d'accueillir les « petits » poneys. A ce stade, le manège olympique, la grande carrière et les boxes prévus vont permettre d'organiser les reprises au début de l'année scolaire prochaine. Une communication est prévue en direction des adhérents, tel que cela a été annoncé lors de l'AG. Une lettre d'information serait également importante en amont des inscriptions, pour que les adhérents actuels et futurs puissent se projeter.

9. Questions diverses

RAS

Prochain CA SHEVA : le 21 mars 2023

La Secrétaire : Laurence TAULOU MIROIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Taulou Miroir', written in a cursive style.

La Présidente : Anne BOISSON SCHALLER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Boisson Schaller', written in a cursive style.